

7 – 19. P. Commerson a acheté une maison au 194 rue des Pamplermousses à Port-Louis.

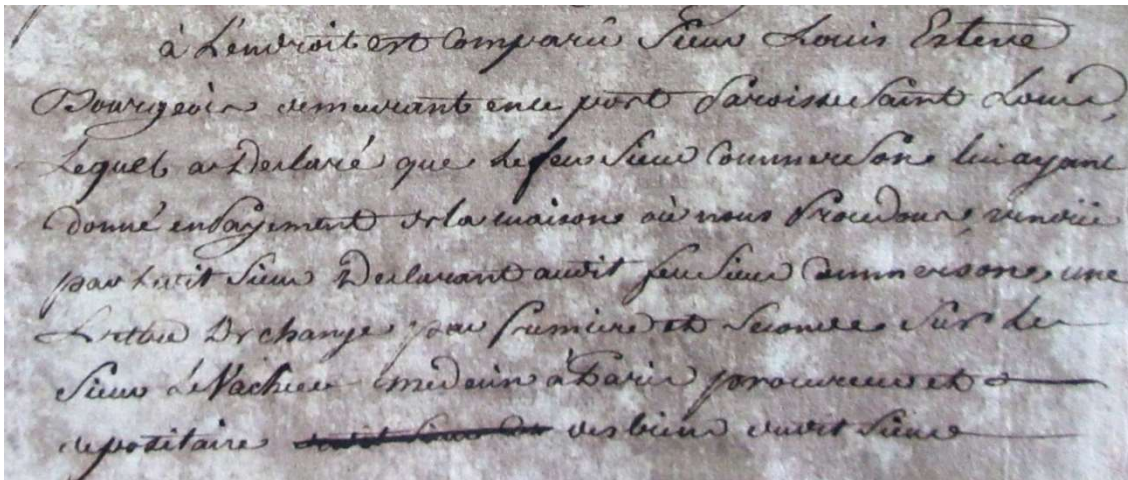
Nous connaissons l'existence de cette maison par le procès-verbal de l'inventaire des biens contenus dans cette maison dans lequel le vendeur se fait connaître.

Si on se réfère aux dires du vendeur qui sont consignés dans le procès-verbal :

- Le vendeur : M. Louis Estève déclare le 30 mars 1773 :
 - o Qu'il a envoyé les lettres de change il y a 4 mois, soit en soit en décembre 1772. C. Vachier les note dans les actes de successions.

P. Commerson aurait donc acheté cette maison en fin d'année 1772. Cela correspond à la période où P. Commerson quitte le logement de l'intendance à la demande de Maillart. Celui-ci arrivé le 21 août 1772 fait une réorganisation des bureaux. Manquant de place, il demande à P. Commerson de déménager. Cela n'est pas une opération facile en raison de la quantité de collections et de leur odeur.

P. Commerson quitte l'intendance le 1 décembre 1772, ce qui correspond à la période de son achat du 194 rue des Pamplermousses. Par contre, cela ne nous donne pas d'information sur sa maison de la rue de Bourbon.



à l'endroit est comparu Sieur Louis Estève
pour servir de preuve en la ville de Port Louis Saint Louis
lequel a déclaré que le feu Sieur Commerson lui a
donné en bail la maison où nous sommes vendus
par lui et Sieur Déclaraire audit feu Sieur Commerson, une
lettre de change pour première et seconde sur le
Sieur de Vachier médain à Paris pourvu et
dépôtaires ~~sur les~~ des biens dudit Sieur

Commerson, de la somme de quatre mille neuf cent
quatrevingt quatre livres & tournois, adressées audit
Sieur Levasseur depuis quatre mois ou environ; qu'après
quelque déclaration n'a pu en recevoir ses nouvelles
suppléments ou dupliqués & la dite lettre de change
il comparait par devant nous aux fins de s'opposer
à la vente & la dite maison comme étant gage
de la somme, & les Juges ont ordonné que
nouvelles certifier & la dite lettre de change, se
soumettant & justifier de la dite opposition par titres
valables & en conséquence de tout quoi il a été
acté & les Juges, quatre mots rayés, mais sans la
présente déclaration

Louis Estève

Transcription :

« M. Louis Estève se présente pour indiquer que P. Commerson lui a acheté cette maison et en paiement donné deux lettres de changes sur le sieur Vachier, médecin à Paris, procureur et dépositaire des biens dudit Sieur Commerson pour la somme de 4994 livres. Ces lettres de changes envoyées depuis 4 mois sont sans réponse. Aussi, il s'oppose à la vente de la maison pour qu'elle soit un gage de la dette »